2023-051

PB

Département de Saône-et-Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CRISSEY

SEANCE DU 05 JUIN 2023

Le cinq juin deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal BOULLING, Maire.

PRESENTS : M. BOULLING, Mme LAURIOT, M. CILLO, Mme BLANCHARD, M. MARCEAU, Mme VIDRY, M. MASSOT, Mme BEGONIN, M. BORNE, Mme GOMES, M. FILLEULE, Mme OUDOT, M. BERNARD, Mme GRENOT.

EXCUSES : M. PUTOUD a donné pouvoir à Mme BEGONIN.
M. MEYER a donné pouvoir à Mme VIDRY.
M. MACHADO a donné pouvoir à M. FILLEULE.

ABSENTES : Mme MARCEAU.
Mme FRANCIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BORNE

---

10. EDUCATION/CULTURE/JEUNESSE - Tarifs de la Garderie Municipale pour l'année scolaire 2023-2024 :

Rapporteur : Virginie BLANCHARD

EXPOSE

Comme chaque année, la commune doit fixer les tarifs de la Garderie Municipale.

HISTORIQUE :

ANNEE 2022-2023

	Tranches horaires	Quotient ≤ 800	Quotient > 800
	8h06-8h35 (Alfa3A)	0,83 €	0,94 €
	7h30-8h35 (Alfa3A)	1,46 €	1,56 €
	11h45 à 12h15 (Mairie)	0,90 €	
	13h00 à 13h35 (Mairie)	0,90 €	
Tarifs valables après les APC	Jusqu'à 17h30 (Alfa3A)	0,83 €	0,94 €
	Jusqu'à 18h15 (Alfa3A)	1,56 €	1,66 €
	Jusqu'à 19h00 (Alfa3A)	2,29 €	2,39 €

2023-052
PB

DECISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **MODIFIE** les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2023-2024 de la manière suivante :

	Tranches horaires	Quotient ≤ 800	Quotient > 800
	7h30-8h05 : APC (Alfa3A)	0,86 €	0,97 €
	8h06-8h35 (Alfa3A)	0,86 €	0,97 €
	7h30-8h35 (Alfa3A)	1,52 €	1,62 €
	11h45 à 12h15 (Mairie)	0,94 €	
	13h00 à 13h35 (Mairie)	0,94 €	
	11h45 à 13h35 (Mairie) Repas fourni par la famille (Sur justificatif)	2.00 €	
Tarifs valables après les APC	Jusqu'à 17h30 : APC (Alfa3A)	0,86 €	0,97 €
	Jusqu'à 18h15 (Alfa3A)	1,62 €	1,75 €
	Jusqu'à 19h00 (Alfa3A)	2,38 €	2,55 €

Adopté à l'unanimité.

Membres en exercice : 19
Présents à la séance : 14
Nombre de votants : 17
Date de la convocation : 25 mai 2023.

Pour extrait certifié conforme,
Pascal BOULLING,
Maire.

MAIRIE DE CRISSEY Saône et Loire

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-Préfecture le ..... - 7 JUIN 2023 .....
et publié, affiché ou notifié le .....
Le Maire,

MAIRIE DE CRISSEY Saône et Loire

Joel BORNE
Secrétaire de séance